

n'y aura pas lieu d'y suppléer par des ouvriers étrangers;

2° que la rentrée et le battage des grains s'opèrent normalement, les divers propriétaires s'entraidant spontanément;

3° que les prochaines emblavures se feront dans des conditions relativement satisfaisantes;

4° que la production en blé de la récolte en cours sera d'environ 2000 hectolitres;

5° que cette récolte pourra assurer l'alimentation des habitants de la commune pendant environ 8 mois;

6° qu'il manquera environ 500 hectolitres pour arriver à la récolte de 1915;

7° que la seule boulangerie existante dans la commune ne manquera pas de bras et qu'il n'existe aucun moulin.

Le Conseil vote ensuite, à l'unanimité des membres présents, une subvention supplémentaire de 300 fr. en faveur du bureau de bienfaisance pour parer à toute éventualité de détresse des familles nécessiteuses.

Fait et délibéré aux Allemaux, les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé: M. G. Timony

Carol Sans Saint Pastou
Paul St Pastou A. Delbosq.

Séance du 16 août 1914.

Changement
de
dénomination
de la
Commune.

Les mêmes membres présents.

M. le Maire propose à l'Assemblée, en raison des événements tragiques actuels, de changer la dénomination de la commune qui rappelle trop celle de nos ennemis héréditaires, synonyme de barbarie.

Il expose que la dénomination de « La Bour du Crieu » ne saurait mieux

Couvenir, au point de vue historique.

En effet, il existait jadis sur la place de « la Cour » située au centre du village, une tour dont un vestige impérissable fait l'admiration des visiteurs. Cette tour, espèce de bastille miniature, qui a subi le sort de sa grande sœur parisienne, servait de prison aux hérétiques à l'époque où l'horrible tribunal de l'Inquisition sévissait dans le Midi de la France. De plus, le village s'appelait alors: « St-Paul du Crieu ».

M. le Maire ajoute qu'en adoptant sa proposition, le Conseil avivra, si possible, le patriotisme de nos concitoyens en ce moment à la frontière.

Le Conseil,

Qui l'expose si poignamment de M. le Maire,

Adopte, d'enthousiasme et par accla-

mation, sa proposition et supplie l'Administration supérieure d'approuver immédiatement sa décision.

Fait et délibéré aux Allemans, les jours, mois et au que dessus.

Et ont signé tous les membres présents:

Simoney

Sans Saint Pastou Carol
St Pastou Simoney A Delbogy
Vidal

1^o Avis favorable du
Conseil général en date
du 5 octobre 1914
2^o

Le Président de la
République Française,

Décrète:

article 1^{er}: La Commune

des Allemans, canton et

arrondissement de Pamiers,

Ariège) portera, à l'avenir, le

nom de La Cour du Crieu.

Fait à Paris le 14 octobre 1915.

Signé: R. Poincaré

Séance du 1^{er} Novembre 1914.

Présidence de M. Simoney Jules Maire.

Présents: M. M. Gaus, Adjoint, Delbogy, Eychemme,
St-Pastou A., St-Pastou J., Vidal G., Vidal T.

Absents excusés: Carol, St-Blauquet, Simoney G. —

M. le Maire expose à l'Assemblée que la
Commune n'ayant pas de fonds disponibles à

Désaffectation
provisoire du crédit
affecté à la fête locale.